

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 94 (1985)
Heft: 5

Artikel: Peut-on seulement parler de paix?
Autor: Wiedmer, Lys
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Par Lys Wiedmer

Notre travail en faveur de la paix est à 90 pour cent d'ordre humanitaire

«Je suis fermement convaincu que la Croix-Rouge peut apporter une contribution sérieuse et substantielle à la paix, en premier lieu – peut-être à 90 pour cent, grâce à son activité concrète de protection et d'entraide. Par «Croix-Rouge», j'entends l'ensemble des sociétés nationales, le CICR, la Ligue. Grâce à notre mission humanitaire et en respectant les principes Croix-Rouge tels que l'impartialité, la neutralité, l'humanité, nous apportons une aide en temps de guerre ou de paix, au milieu des conflits et dans des situations de catastrophe, par-delà toutes les frontières politiques et les séparations ethniques et nous favorisons le rapprochement, la compréhension mutuelle et la réconciliation des hommes et des peuples.

Depuis la création de notre mouvement et tout à fait explicitement depuis l'adoption des principes de la Croix-Rouge en 1965, notre activité répond à cette double fonction: d'une part protéger, aider et soulager, de l'autre réconcilier et favoriser la compréhension mutuelle.

Les millions d'assistants bénévoles répartis dans le monde entier et les nombreux délégués des sociétés nationales et du CICR diffusent ce double message.

Toutefois, même si elles sont libellées d'une manière fort pertinente et qu'elles ne sont aucunement superflues, les prises de position verbales, comme par exemple les réso-

La Croix-Rouge face à la paix

Peut-on seulement parler de paix?

Jamais la paix n'avait fait l'objet d'autant de déclarations ni de manifestations que de nos jours. Paradoxalement, la guerre fait rage dans tous les recoins de notre planète, et le potentiel des armes suffirait aujourd'hui pour exterminer l'humanité. Fidèle à sa mission de conscience du monde, qu'es-père obtenir la Croix-Rouge en convoquant des conférences sur la paix? Actio s'est entretenu avec un éminent connaisseur de l'histoire de la Croix-Rouge (le professeur Hans Haug), qui a participé aux deux Conférences de la Croix-Rouge sur la paix de Belgrade, en 1975, et d'Aaland et Stockholm, en 1984.

lutions des Conférences de la Croix-Rouge ou même les appels du CICR dans le cadre des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale de l'ONU sur le désarmement, ne sont, à mon avis, pas aussi efficaces que l'entraide agissante pour soutenir nos efforts de paix. Car la Croix-Rouge n'est pas un facteur de pouvoir, mais un facteur moral. Le pouvoir implique des moyens financiers, des armes, des forces militaires, un potentiel économique. La Croix-Rouge ne les possède pas.

Une politisation indésirable

Lors de la première Conférence sur la paix, il a toujours été question d'action directe et indirecte de la Croix-Rouge pour la paix. L'action indirecte avait été alors définie par l'activité humanitaire, tandis que l'action directe comprenait par

exemple les appels et les déclarations visant à la condamnation des agressions, de la discrimination raciale, en particulier de la politique d'apartheid, et de la privation de liberté pour des raisons politiques. A mon avis, ces «actions directes» signifieraient la fin de la communauté de la Croix-Rouge.

L'aide humanitaire, dénommée autrefois à Belgrade contribution indirecte à la paix, est selon moi la contribution à la paix précisément la plus directe. C'est là que réside notre force. La protection et l'assistance appartiennent au travail quotidien des organisations de la Croix-Rouge dans les pays ravagés par les guerres, les rébellions, les famines et autres catastrophes.

De même, la collaboration accrue avec l'ONU, qui avait également été déjà réclamée à Belgrade, ne peut se concevoir que sur le plan humanitaire et pas sur le plan politique.

La première Conférence sur la paix

La première Conférence sur la paix, convoquée à l'instigation de la Ligue des sociétés de la Croix-Rouge, s'est tenue à Belgrade en 1975, sur invitation de la Croix-Rouge yougoslave.

Les travaux préparatoires ont été insuffisants, le CICR n'ayant eu notamment guère l'occasion d'y participer. Le programme d'action pour la paix a été rédigé à la va-vite. La distinction entre aide directe



Hans Haug

et indirecte n'a pas été traitée avec l'approfondissement voulu.

Un certain malaise est né du fait qu'il semblait être question, lors de cette conférence, de politiser l'œuvre de la Croix-Rouge.

A mon sens, il n'appartient pas à la Croix-Rouge d'élaborer des documents de nature politique. L'adoption d'une telle politique conduirait inévitablement à une scission au sein du mouvement universel de la Croix-Rouge, qui pourrait avoir des prolongements au sein même des sociétés nationales. Et toute participation aux controverses politiques et idéologiques représente une atteinte au principe de neutralité de la Croix-Rouge. Le fait que tous les hommes puissent appartenir à la Croix-Rouge, même si leurs opinions politiques divergent, est un des héritages intangibles et les

plus précieux de la pensée de notre mouvement. La Croix-Rouge doit être ouverte à tout le monde et doit être au service de tous.

Une politisation de la Croix-Rouge rendrait de plus en plus irréalisable notre contribution spécifique à la paix.

La seconde Conférence de la paix

Les sociétés Croix-Rouge finlandaise et suédoise ont eu le mérite de prendre l'initiative de réunir cette deuxième conférence, qui a eu lieu d'abord à Aaland, sur l'île de la paix, puis à Stockholm. Cette fois-ci, le CICR a pris une part très active aux préparatifs. La présidence de la conférence a été assurée par un ex-vice-président de cette organisation, l'ancien juge fédéral Harald Huber, qui s'est montré tout à fait à la hauteur de la tâche. A Aaland, on a retenu le principe que le travail humanitaire universel de la Croix-Rouge, dans la stricte observance des principes de la Croix-Rouge, représentait la contribution majeure du mouvement en faveur de la paix.

La distinction entre contribution directe et indirecte a été abandonnée. Une résolution adoptée en 1969 par la Conférence internationale d'Istanbul

sur proposition de la Croix-Rouge de la République fédérale d'Allemagne a toutefois été reprise. Selon cette résolution, le CICR pourrait, en cas de menace ou d'éclatement d'un conflit, convoquer les sociétés nationales des pays concernés pour discuter avec elles des problèmes humanitaires à résoudre et examiner une contribution en faveur de la sauvegarde et du maintien de la paix.

La paix n'est pas que l'absence de guerre

Il faudrait peut-être encore se poser la question de la signification première de la paix. Les recherches récemment effectuées dans ce domaine ont permis de grands progrès. Autrefois, on se contentait de définir la paix par l'absence de guerre, la guerre étant caractérisée par le recours aux armes. Aujourd'hui, le concept de paix a été considérablement élargi. Il comprend les conditions préalables au renoncement de l'utilisation de la force ainsi que la prévention des conflits. A cette fin, il s'agit de créer, au niveau national et internatio-

nal, des conditions de vie qui respectent la dignité humaine.

Le concept des droits de l'homme existe depuis bien longtemps déjà. Le fait que la communauté des nations et les organisations internationales se préoccupent des droits de l'homme est un phénomène nouveau, propre au 20^e siècle.

Le respect des droits de l'homme n'est plus considéré comme une affaire purement interne des Etats, mais aussi comme une affaire de la communauté des peuples.

En bref, l'idée moderne de paix comprend la garantie de conditions de vie basées sur la dignité humaine et sur le respect des droits de l'homme sans discrimination. La Croix-Rouge peut, dans cette perspective, apporter une authentique contribution à la paix.

La paix, il ne suffit pas de la proclamer avec des mots ou de la souhaiter. Chacun d'entre nous peut y contribuer. Moins en manifestant et en la proclamant que par sa propre attitude devant la vie. Ce qui aujourd'hui se passe entre les Etats n'est rien d'autre que l'image monstrueusement grossière de notre comportement individuel.

La paix dans le monde commence dans notre foyer, sur notre lieu de travail, dans la

politique nationale. La colère et les sentiments de haine ne sont certainement pas des facteurs de paix; la frénésie de la consommation et l'appât au gain ne le sont pas non plus.

Pour la Croix-Rouge, il y aurait là quelque chose à faire, par exemple en développant sa pensée dans le domaine de la maîtrise des conflits entre les hommes.

Les sociétés Croix-Rouge canadienne et suédoise ont déjà entrepris quelque chose dans ce sens en tentant d'ouvrir une discussion avec des jeunes sur les conflits dans la famille, à l'école, sur les lieux de travail, en politique, etc. et sur les moyens de les résoudre à l'amiable.

Pour conclure, permettez-moi de citer une phrase de Karl Jaspers, prononcée en 1958 à l'occasion de la remise du prix de la paix qui lui était décerné par les libraires allemands:

«La paix implique comme condition préalable la responsabilité de chacun, par sa façon de vivre dans la liberté et la vérité. La question de la paix n'est pas une question posée d'abord au monde entier mais à chacun d'entre nous.» □

HANS HAUG, PRÉSIDENT DU COMITÉ SUISSE CONTRE LA TORTURE

A la suite de la démission, pour raisons de santé, de M. Jean-Jacques Gautier, le Comité suisse contre la torture vient de porter à sa présidence M. Hans Haug, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes économiques et sociales de St-Gall, membre du Comité international de la Croix-Rouge et ancien président de la Croix-Rouge suisse. Le Comité suisse contre la torture a été fondé par Jean-Jacques Gautier en 1977, avec pour objectif premier de réaliser un système de visites de tous les lieux de détention par les représentants d'une commission internationale indépendante. Ce projet, qui vise à la prévention et à la suppression de la torture et d'autres traitements inhumains, a été concrétisé dans divers projets de convention. Un autre projet du Comité suisse contre la torture est un mécanisme de communication rapide entre organisations luttant contre la torture, qui doit prochainement entrer en fonction sous le nom de SOS-Torture.

Hans Haug a été président de la Croix-Rouge suisse de 1968 à 1982. Depuis lors, il est membre du CICR, dont l'activité a inspiré les travaux du Comité suisse contre la torture.

Aussi longtemps que la guerre permettra de gagner tant d'argent, les manifestations pacifistes les plus sincères ne serviront à rien.

